FICHE DE PRÉINSCRIPTION
À LA CRÈCHE MUNICIPALE

Parent / responsable légal 1

NOM - Prénom : ..... Profession : .....

Parent / responsable légal 2

NOM - Prénom : ..... Profession : .....

Enfant

NOM - Prénom : .....

Si l'enfant n'est pas encore né, une confirmation de réservation est obligatoire dans le mois qui suit la naissance

Date de naissance prévue ou effective : .....

Frères et soeurs *(prénoms ou nombre)* **:** .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... **Mail :** .....

Date d'entrée souhaitée :

____ / ____ / _____

Horaires souhaités pour l'accueil de votre enfant : *(cochez les cases)*

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 8h30	☐	☐	☐	☐	☐
8h30 - 9h00	☐	☐	☐	☐	☐
9h00 - 9h30	☐	☐	☐	☐	☐
9h30 - 10h00	☐	☐	☐	☐	☐
10h00 - 10h30	☐	☐	☐	☐	☐
10h30 - 11h00	☐	☐	☐	☐	☐
11h00 - 11h30	☐	☐	☐	☐	☐
11h30 - 12h00	☐	☐	☐	☐	☐
12h00 - 12h30	☐	☐	☐	☐	☐
12h30 - 13h00	☐	☐	☐	☐	☐
13h00 - 13h30	☐	☐	☐	☐	☐
13h30 - 14h00	☐	☐	☐	☐	☐
14h00 - 14h30	☐	☐	☐	☐	☐
14h30 - 15h00	☐	☐	☐	☐	☐
15h00 - 15h30	☐	☐	☐	☐	☐
15h30 - 16h00	☐	☐	☐	☐	☐
16h00 - 16h30	☐	☐	☐	☐	☐
16h30 - 17h00	☐	☐	☐	☐	☐
17h00 - 17h30	☐	☐	☐	☐	☐
17h30 - 18h00	☐	☐	☐	☐	☐

N° d'allocataire : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Les tarifs sont déterminés par la CAF en fonction des ressources familiales et du nombre d'enfants.

Fait à _____ ,

le ____ / ____ / _____

Signature

Document à retourner à la crèche municipale ou en mairie

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la ville du Cheylas afin de gérer votre demande de préinscription en crèche. Ce traitement est réalisé dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Les données sont réservées aux agents habilités de la crèche et sont conservées pendant la durée nécessaire à l'instruction de votre demande, conformément à la réglementation. Vous disposez de droits d'accès, de rectification et de limitation au traitement de vos données. Pour les exercer, vous pouvez contacter la crèche ou le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse rgpd@lecheylas.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.